

## Rapport moral pour 1949

Par M. le Chanoine GALAN, Président de la Société,  
à l'Assemblée générale du 2 Avril 1950

---

A l'Assemblée générale du 10 avril 1949, le Président prononça une allocution à la mémoire de Mlle Irma Pailhas, M. François Lauzeral, Mlle Virginie Enjalbert, M. Charles Jubert, membres de la Société, lut le rapport moral pour 1948 et fit lire le rapport financier du Trésorier pour la même année. Les deux rapports furent adoptés à l'unanimité.

L'Assemblée procéda au renouvellement du tiers de ses membres. Les membres sortants furent réélus à l'unanimité. Le Président remercia l'Assemblée de la confiance qu'elle venait de témoigner à son Conseil d'Administration. Après divers échanges de vues et la clôture de l'Assemblée générale, le Président réunit le Conseil d'administration pour l'élection du Bureau.

Furent réélus à l'unanimité :

*Président* : M. le Chanoine V. Galan.

*Vice-Présidents* : MM. le Pasteur Vercueil et Charles Malaviale.

*Secrétaire général* : M. Piques, Gaston.

*Secrétaire adjoint* : M. Vassal de la Barde, Armand (Marquis de).

*Trésorier* : Mme Fonsagrives, Magdeleine.

*Archiviste-Bibliothécaire* : M. Delpéche, Henri.

*Conseiller juridique* : M. Armengau, André, notaire.

*Membres* : MM. Bès, Gaston, Bourès, Robert, Mlle Capin, Jeanne. MM. Capin, Jean, Mathet, Robert.

Le Président remercia le Conseil d'Administration de sa confiance et l'assura de tout son dévouement et de celui du Bureau.

Le 10 mai, je suis avisé du déboisement des abords de la Source Vauclusienne de la Gourgue, site classé. Le 11, je mets au courant de ce fait M. Delpouys, président du Syndicat d'Initiative départemental. Mais la presse a fait du bruit

en haut lieu, et le Ministre a alerté M. Salvagnac, architecte des bâtiments de France. Les enquêtes commencent sur place. M. Salvagnac établit un rapport relatant très exactement les faits avec photos à l'appui et l'envoie au ministre, Confirmation m'en est donnée le 20 mai par M. Delpouys. La situation est très délicate et des difficultés sérieuses surgissent qui empêchent de porter des sanctions pratiques. Il faut se contenter de prendre des dispositions pour l'avenir. Sur la proposition de M. Delpouys, il est décidé : 1° d'alerter à nouveau les Maires pour qu'ils informent officiellement leurs administrés du classement et de l'inscription à l'inventaire ; — 2° d'alerter individuellement les propriétaires par une lettre particulière. A partir de ce moment, les sanctions pourront jouer à plein et le Comité départemental y veillera.

Je remercie M. Delpouys et M. Salvagnac d'avoir traité cette affaire au mieux des intérêts touristiques et de ceux du pays. Je remercie M. Rigaud qui a bien voulu faire nettoyer la Gourgue.

Nous faisons un appel à tous nos compatriotes qui possèdent ou habitent des maisons ou des sites inscrits ou classés de ne pas oublier qu'ils ne peuvent pas y toucher sans autorisation de l'Etat. Nous nous mettons bien volontiers à leur disposition pour l'obtenir, mais nous rappelons que le ministre n'accorde cette permission qu'à la condition que les maisons ou les sites garderont leurs caractères archéologiques ou touristiques, qui les ont fait classer. Ils sont protégés dans l'intérêt national par une loi ; l'enfreindre serait s'exposer à des sanctions graves. Pensez aussi que des cas comme celui de la Gourgue placent notre Société, dont la charge est la conservation des sites et des monuments, dans une situation très pénible. La bienveillante amitié de délégués ministériels et de M. de Gorsse nous ont évité beaucoup d'ennuis graves.

Le 28 mai, le Secrétaire général au Tourisme, M. Batiste, nous donne la marche à suivre en cas de réclamations ou de plaintes qui nous seraient portés par les étrangers contre un organisme touristique.

Le 11 juin a lieu au Capitole de Toulouse la réunion du Comité de Direction de la Fédération des Syndicats d'Initiative Pyrénées-Languedoc-Gascogne. Empêché de m'y rendre, j'ai envoyé au Président, M. de Gorsse, les vœux que notre

Syndicat désire soumettre au Comité national du Tourisme.

Nous nous associons aux félicitations que M. de Gorsse adresse à M. Louis Batiste qui a été nommé Secrétaire général du Comité Régional du Tourisme.

Nous adressons nos félicitations à M. de Gorsse lui-même, qui a été nommé membre du Comité national du Tourisme.

A cette réunion la réalisation d'une documentation de propagande est envisagée par la publication de dépliants normalisés, avec aide possible de l'Etat, si les maquettes sont adoptées par le Commissariat général au Tourisme.

Nous avons reçu les Statuts de la Société des Amis du Musée Ingres qui a pour but d'apporter au musée montalbanais un secours matériel et moral. Nous les tenons à votre disposition.

Le 20 août, nous attirons l'attention de M. Salvagnac sur le mauvais état de la toiture de l'ancien Hôtel de Ville. M. l'Architecte ordonne les réparations nécessaires qui sont exécutées aussitôt par M. Dauzou, dans l'intérêt de notre « Monument » et aussi de notre Musée.

Le 20 septembre, j'envoie à M. Gaubert, secrétaire général de la Fédération, le compte-rendu de l'activité de notre Syndicat et le texte des vœux et désirs que nous voudrions voir étudier par l'Assemblée générale qui se réunira à Pau le 1<sup>er</sup> octobre, ainsi que nos projets d'action.

Le 22 septembre, nous répondons à la circulaire de M. Pierre Audigier, Président de l'U. F. ESSI, en vue de la nouvelle édition 1950 de l'*Annuaire Officiel des S. I. et des Brochures régionales*, par nos souscriptions habituelles.

Le 1<sup>er</sup> octobre, se tient à Pau l'Assemblée générale des Syndicats d'Initiative Pyrénées-Languedoc-Gascogne. J'y suis représenté par M. Pierre de Gorsse qui préside la séance. Nous nous associons à l'hommage rendu à la mémoire du Docteur Meilleur, Président de la Confédération Pyrénéenne, aux félicitations adressées aux nouveaux officiers et chevaliers de la Légion d'Honneur, à M. Louis Batiste pour sa nomination de Secrétaire général du Comité régional du Tourisme, à M. Pierre de Gorsse dont le nom figure parmi les 17 premiers Officiers de l'Ordre du Mérite touristique. M. Dallot, représentant du Commissariat général au Tourisme, indique que des subventions sont réservées au éditions des S. I. et M. de Gorsse demande aux S. I. d ne rien entre-

prendre comme édition sans demander conseil au Comité régional. Il demande aussi à M. Dallot d'attirer l'attention du Commissaire général sur la question vitale des subventions aux S. I.

M. Pujol, président du S. I. d'Ax-les-Thermes, indique qu'il serait indispensable de créer un S. I. en Andorre. Mais on fait remarquer que l'Andorre est un Etat souverain. Il appartiendrait donc aux personnalités qui sont en contact avec l'Andorre de persuader les Andorrans de l'intérêt qu'ils auraient à organiser chez eux un S. I., lequel serait intégré dans les organisations touristiques espagnoles et pourrait être affilié aux deux Fédérations d'ESSI de Montpellier et de Toulouse.

L'Assemblée générale décide la création de 4 catégories de Syndicats pour lesquels la cotisation fixe sera respectivement de 1.800 fr., de 1.200 fr., de 800 fr. et de 300 fr. En outre, chaque Syndicat sera frappé d'une taxe par tête de 5 fr. Saint-Antonin est classé parmi les Syndicats de la 4<sup>e</sup> catégorie, ce qui porte notre cotisation à 1.050 fr. par an à verser à la Fédération.

Un grand nombre de vœux sont soumis à l'Assemblée générale, parmi lesquels ceux du Syndicat d'Initiative de Saint-Antonin :

— En faveur de l'aide financière à apporter aux fouilles préhistoriques ;

— En faveur de la demande de classement de St-Antonin comme station de tourisme ;

— Pour une aide substantielle aux ESSI en faveur de l'édition de dépliants locaux de propagande ;

— Pour une plus efficace protection des sites et des monuments classés ou inscrits.

Nous remarquons la demande de l'ESSI d'Ax-les-Thermes : la suppression du visa à destination de l'Espagne et réciproquement, et facilité de passage à la frontière.

Nous recevons une note du Commissariat général au Tourisme nous demandant de remplir les questionnaires relatant les activités du S. I. en vue des subventions à accorder.

Le 15 décembre, le Commissaire général, M. Ingrand, veut bien m'annoncer qu'il nous a alloué une somme de 7.000 fr. au titre de l'exercice 1949, et M. de Gorsse me fait parvenir le chèque le 23 décembre. Je remercie M. Ingrand et M. de

Gorsse au nom du S. I. de la subvention qui nous est accordée.

Nous inscrivons à nos activités et projets tout ce qui fait l'objet des travaux de notre Comité des Recherches scientifiques : fouilles spéléologiques et préhistoriques, en particulier les travaux de Fontalès, pour les vacances prochaines, dont les frais vont demander un effort considérable à la Société; nous avons déjà assuré M. Darasse de notre soutien; l'exposition des collections de M. Bayrou dans la salle de notre musée pour la date qu'il voudra lui-même fixer et nous l'assurons aussi de notre participation dans la mesure qu'il désirera; les éditions de propagande de la Société, bulletin annuel et le dépliant qui vient de paraître.

Il est à remarquer que l'Etat ne peut pas financer les activités d'ordre purement local et que les réalisations du S. I. doivent avoir une incidence d'ordre national pour légitimer l'octroi d'une subvention.

D'autre part, la Commission ne retient pas les demandes des S. I. dont le taux des cotisations est inférieur à 100 fr.

Dans l'octroi des subventions aux S. I., la Commission tient compte du degré d'intérêt porté par la population (commerçants en particulier) à l'action des S. I., cotisations perçues comparées à la population de la circonscription. Elle tient compte aussi des subventions locales, des municipalités notamment.

S'il s'agit des stations classées, une fraction de la taxe de séjour doit être obligatoirement être versée aux S. I. (circulaire adressée aux Préfets le 26 mars 1948). Dans les stations de Tourisme, la perception de la taxe n'est autorisée qu'à la condition que le S. I. soit subventionné sur son produit. Les S. I. désirant bénéficier d'une subvention du Commissariat général au Tourisme pour leurs éditions (dépliants) doivent adresser au Secrétaire général du Comité régional une demande accompagnée : de la maquette, du nombre d'exemplaires, du prix de revient, etc. Les projets sont examinés par une Commission et ceux qui sont approuvés font alors l'objet d'un achat au prix de revient et d'une diffusion gratuite à l'étranger. Cet achat et cette diffusion diminuent d'autant les dépenses engagées par le S. I. et lui permettent d'accroître son tirage, ce qui a pour effet de diminuer le prix de revient unitaire.

. Le Commissariat général au Tourisme institue un concours ouvert aux Syndicats d'Initiative, dans le but de récompenser les meilleurs documents de propagande, dépliants édités en 1949-1950. Pourront seuls concourir les dépliants établis au format international, soit : 10,5 × 22. Ces publications ne devront comporter aucune publicité. Les documents devront parvenir au Commissariat général au Tourisme par l'intermédiaire des Comités régionaux de Tourisme dont ils dépendent avant le 15 février 1950, accompagnés des renseignements suivants : date du tirage, importance du tirage, prix de revient unitaire. Il sera tenu compte pour l'attribution des prix, de la qualité artistique et technique des documents, et de l'effort accompli par les concurrents, par rapport à leur importance et à leurs possibilités matérielles. Les prix qui seront décernés aux dépliants jugés séparément par le jury seront les suivants :

1<sup>er</sup> prix : 75.000 fr., — 2<sup>e</sup> prix : 30.000 fr., — 3<sup>e</sup> prix : 10.000 fr., — 4<sup>e</sup> prix : 10.000 fr. — Des mentions honorables pourront être décernées aux envois de bonne qualité et un diplôme à tous les concurrents ayant obtenu un prix ou une mention.

Les documents ayant fait l'objet d'un prix ou d'une mention seront exposés par le Commissariat général au Tourisme à Paris et dans les bureaux à l'étranger et adressés à chaque concurrent.

Depuis longtemps nous avons l'intention de publier un dépliant sur Saint-Antonin, mais nous reculions toujours devant les frais. Quand nous avons reçu la lettre de M. de Gorsse et les conditions avantageuses faites à l'édition d'un dépliant répondant aux demandes du Commissariat général : achat d'un certain nombre d'exemplaires pouvant aller jusqu'à la moitié du tirage, et la possibilité de concourir pour un prix, nous avons jugé le moment favorable, mais nous étions fin janvier.

Certes, la date très rapprochée de l'envoi du document ne nous laissait que très peu de temps pour la composition et l'impression.

Nous avons dans un temps record réalisé une maquette qui a été envoyée à Paris par l'intermédiaire de M. de Gorsse. Après une retouche exigée par le Jury, qui a demandé un nouveau clichage, notre dépliant a été accepté au point de

vue subvention. Aussitôt, nous avons donné l'ordre d'imprimer et de tirer, d'accord avec M. de Gorsse, et sur son conseil, à 10.000 exemplaires. Combien seront pris en charge par l'Etat ? La moitié ? Nous le souhaitons vivement, et nous l'espérons. Ensuite, M. Batiste, secrétaire général du Comité régional au Tourisme, a reçu de nous quelques exemplaires qu'il a portés à Paris au Jury du concours. Nous attendons cette deuxième décision. Aurons-nous un prix ? La France est bien grande et Saint-Antonin est bien petit ! Quoi qu'il en soit, nous aurons réalisé un dépliant à moins de frais possible.

Le format du dépliant nous a été imposé ainsi que les trois volets. Nous étions donc très limités. Nous avons choisi comme clichés ceux qui nous ont paru caractériser le mieux Saint-Antonin dans ses monuments, son histoire, sa spéléologie, sa préhistoire, sa flore particulière : une vue générale et une carte renseignent l'étranger ; quelques courtes notes explicatives, et nous renvoyons pour de plus amples renseignements à notre *Guide illustré*. Un encart contient toutes les indications dont peut avoir besoin un touriste qui passe à Saint-Antonin. Nous remercions notre ami l'imprimeur Forestié qui a déployé dans l'exécution éclair de ce travail toutes les ressources de son art et toutes les réserves de sa patience.

D'ailleurs le dépliant va vous être distribué ; vous le jugerez.

C'est un oiseau printanier ; il va partir à tire d'aile dans les régions les plus éloignées et même à l'étranger. Il portera le nom de Saint-Antonin, l'éclat de ses armes, la vision de sa vieille cité médiévale, la beauté de son site, les curiosités de son sol chez des peuples lointains qui n'ont jamais entendu parler de nous. Il inspirera peut-être à quelqu'un le désir de connaître ce pays de rêve. Il dépend de nous et c'est une grave responsabilité qu'un jour le rêve ne soit pas déçu par la réalité.



# Rapport financier

Par M<sup>me</sup> FONSAGRIVES, Trésorière

---

L'année que nous venons de passer a été pour notre Société au point de vue financier une bonne année; pas de grosses dépenses et des recettes normales qui nous ont permis de regarnir un peu la caisse. Nous avons cependant payé la cotisation à la Fédération des Essi, 550 fr.; souscrit à l'*Annuaire touristique*, 865 fr.; fait éditer le Bulletin de la Société qui nous a coûté 7.980 fr.; avons participé aux dépenses pour les travaux de fouilles à Fontalès, ouvriers, ronces, crampons, lampe acétylène, etc., pour 4.379 fr.; avons fait faire quelques photographies de grottes, pour 900 fr. Les frais de poste sont de 1.520 fr., ceux de bureau, 142 fr., et de déplacement, 524 fr., ce qui a fait un total de dépenses de 20.860 fr.

Nous avons fait cette année sept nouveaux adhérents, dont deux éloignés : M. Féral, qui, quoique n'ayant séjourné que quelques années dans notre ville comme Directeur du Cours complémentaire et faisant partie de plusieurs Sociétés savantes, est resté tellement attaché à Saint-Antonin qu'il a tenu à avoir toujours sa place présente parmi nous. Un autre, M. Jean Manié, dont beaucoup se rappellent et qui, bien que Receveur buraliste à Lacapelle-Marival, a été absolument enthousiasmé par notre Société qui lui rappelle sa jeunesse à Saint-Antonin.

Nous avons dix nouveaux membres bienfaiteurs : MM. Bès, Léonce, Brousse René, Castex Marcel, Darasse Paul, Féral Pierre, Passepont Jean, Raynal André, Rodolause Georges, Roussennac Jean, Sabatié René.

Les cotisations, membres bienfaiteurs et membres titulaires, nous ont donné 14.400 fr., et nous avons cette année 5.285 fr. de dons. La vente du *Guide illustré* nous a donné 7.200 fr., 2.000 fr. de plus que l'an dernier; le Musée nous a aussi donné plus que l'an dernier, 11.065 fr., ce dont nous devons remercier M. Delpech qui, inlassablement, le fait visiter d'une manière fort intéressante et très documentée. Le Commissariat général au Tourisme nous a donné 7.000



fr. de subvention, ce qui a porté nos recettes à 49.299 fr. Il nous reste donc en caisse 28.439 fr. dont 1.525 fr. au compte courant postal.

Vous venez d'apprendre par notre Président qu'au budget de l'an prochain va figurer une très lourde dépense : le beau dépliant qu'il a élaboré sans plaindre son temps ni sa peine et dont nous pouvons être fiers puisqu'il a été en principe accepté par le Commissariat général au Tourisme, ce qui nous fait espérer un achat d'une assez grande quantité d'exemplaires par cet organisme et peut-être une augmentation de la subvention.

Cependant, nous serions heureux si nos adhérents, comme nous l'ont proposé quelques-uns, nous aidaient un peu, dans la mesure de leurs moyens, pour subvenir aux frais de ce dépliant qui ira porter loin en France et à l'étranger le nom et le renom de Saint-Antonin et ne peut que nous attirer de nombreux touristes, qui contribueront à la prospérité de notre pays.

Nous continuerons comme toujours à aider nos Chercheurs et Savants de toutes sortes et à les encourager par tous nos moyens, car il ne faut pas oublier que ce sont eux qui enrichissent notre Musée et nous attirent aussi pas mal de Savants et de Sociétés, ce qui contribue à la gloire de notre chère Cité, de ce cher Noble-Val auquel nous sommes tous attachés et entièrement dévoués.



## **Situation financière au 30 mars 1950**

---

### **Dépenses**

Cotisation à la Fédération des « Essi » .....	550 »
Bulletin de la Société .....	7.980 »
Souscription à l' <i>Annuaire Touristique</i> .....	865 »
Traitement des employés .....	4.000 »
Ouvriers pour travail des fouilles .....	3.200 »
Lampe acétylène .....	659 »
Ronces et crampons .....	520 »
Photographies .....	900 »
Frais de déplacements .....	524 »
Frais de poste .....	1.520 »
Frais de bureau .....	142 »
<b>TOTAL</b> .....	<b>20.860 »</b>

---

### **Recettes**

En caisse .....	4.349 »
10 Membres bienfaiteurs .....	2.000 »
Cotisations .....	12.400 »
Dons .....	15.285 »
Vente du <i>Guide illustré</i> .....	7.200 »
Entrées au Musée .....	11.065 »
Subvention du Commissariat au Tourisme ....	7.000 »
<b>TOTAL</b> .....	<b>49.299 »</b>
Dépenses .....	20.860 »
<b>RESTE EN CAISSE</b> .....	<b>28.439 »</b>

---

---

dont 1.525 fr. au Compte courant postal 1013-58 Toulouse  
et 26.914 fr. dans notre caisse.



## Notre Société en Deuil

---

Une mort foudroyante nous a enlevé M. Charles Malavialle. Nous ne voulons pas attendre l'Assemblée générale pour l'annoncer à la Société, qui perd un de ses meilleurs soutiens.

M. Malavialle était membre du Conseil d'administration et Vice-Président de la Société. M. Malavialle, archéologue lettré et artiste distingué, était pour nous un ami et un conseiller sûr.

Pharmacien honoraire, résidant à Sète, il attendait impatiemment les vacances qui le ramenaient à Saint-Antonin avec sa famille, dans sa belle maison du XVIII<sup>e</sup> siècle, où il jouissait, au milieu des collections Vaissière, du repos, de l'affection des siens et des souvenirs de son cher Saint-Antonin. La mort subite l'a frappé à Sète, dans sa famille qu'elle plonge dans une grande douleur.

Nous exprimons, au nom de la Société, à Mme et à M. Combes et à leur famille, nos respectueux et sympathiques sentiments de condoléances.

Chanoine GALAN.

